



TARIF DES FORMATIONS

ATELIERS NON RESIDENTIELS.....	2
I. DEMI-JOURNEE – 3 h 30 de formation	2
II. JOURNEE – 7 h de formation	2
STAGES RESIDENTIELS	3
III. TROIS JOURS – 18 h de formation.....	3
IV. SEPT JOURS – 35 h de formation.....	3

Relevé d'Identité Bancaire



Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale						
42559	10000	04113277421			03	
c/Etabl.	c/guichet	n/compte			c/rib	
Domiciliation				BIC		
CREDIT COOPERATIF				CCOPFRPPXXX		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	4255	9100	0004	1132	7742	103
Agence GRENOBLE			Intitulé du compte MME JAVAUX PASCALE			
64 BOULEVARD GAMBETTA			HAMEAU DE GLAISE			
38000 GRENOBLE TEL :			05400 VEYNES			

Montant à verser à la réservation avec en communication le nom de la formation, le nom de la personne et les dates de formation.

L'inscription est validée lorsque le montant de la formation a été versé sur le compte.

En cas de désistement, les montants versés sont remboursés à 50% si vous annulez au plus tard 7 jours avant le début de la formation et restent acquis à Pascale Javaux au-delà de ce délai.

Dès que le montant est sur le compte, une facture est établie (envoi par mail ou remise lors de la formation).

Pour les grandes entreprises et institutions, la facture peut être émise à réception du bon de commande reprenant les coordonnées de facturation de sorte que le paiement puisse être effectué dans les temps.

Pensez à envoyer les coordonnées complètes de facturation, nom de l'organisation, adresse et numéro de TVA ou d'entreprise si non-assujetti.



ATELIERS NON RESIDENTIELS

I. DEMI-JOURNEE – 3 h 30 de formation

	TVAC
Particulier	60
Professionnel non assujetti à la TVA	90
Professionnel assujetti à la TVA	115

II. JOURNEE – 7 h de formation

	TVAC
Particulier	120
Professionnel non assujetti à la TVA	180
Professionnel assujetti à la TVA	230



STAGES RESIDENTIELS

III. TROIS JOURS – Tarif pour 18 h de formation

	TVAC
Particulier	310
Professionnel non assujetti à la TVA	465
Professionnel assujetti à la TVA	595

NB : *Pour les tarifs du logement, veuillez consulter le site web du Chalet du Val de Glaise*
<https://chaletduvaldeglaise.eu>

IV. SEPT JOURS – Tarif pour 35 h de formation

	TVAC
Particulier	595
Professionnel non assujetti à la TVA	895
Professionnel assujetti à la TVA	1155

NB : *Pour les tarifs du logement, veuillez consulter le site web du Chalet du Val de Glaise*
<https://chaletduvaldeglaise.eu>